

LE JOUR, 1945
08 juin 1945

LE PROBLEME DU CHOMAGE

Ce n'est plus une question qui se pose, c'est une question qui s'impose.

Le chômage augmente à vue d'œil. On ne peut pas se tenir les bars croisés devant une situation déjà dramatique. Aux travailleurs qui le demandent il faut donner du travail.

Le temps est venu, dans ce domaine, de l'organisation et de l'effort. La première chose à faire c'est de créer un « Bureau central du Travail » avec des ramifications sur toute l'étendue du territoire. Là, viendraient s'enregistrer les chômeurs, indiquant chacun sa branche et sa spécialité.

Nous savons, certes, combien le Gouvernement est occupé et même surmené en ce moment. Le Président du Conseil est en Egypte ; le Ministre de l'Intérieur est à San-Francisco et l'énorme besogne que les circonstances actuelles créent et accumulent ne peut pas se faire toute seule.

Il est clair que le Gouvernement a droit à quelque répit et qu'au milieu de tant de soucis, il faut lui permettre de prendre haleine.

Mais, le problème du travail ne peut pas attendre. Quelles que soient les occupations et quel que soit le surmenage, on ne peut pas remettre au mois prochain ce qui est impérieux aujourd'hui.

Nous suggérons que très rapidement une commission soit créée : un chef et quatre ou cinq membres qualifiés si l'on veut ; fonctionnaires de l'Intérieur, de l'Agriculture, des Travaux-Publics, du Commerce. Et que cette commission entre tout de suite en conversation avec tous les Administrateurs du territoire.

On peut se dépêcher beaucoup si la bonne volonté y est, si les instructions sont précises et sévères, si les fonctionnaires sont indemnisés pour leur peine, si un rapport sommaire, dans les huit jours, est exigé.

D'un côté, c'est un recensement des ouvriers en chômage qu'il faut. De l'autre, et simultanément, un recensement des travaux variés qui peuvent être faits. En se souvenant que la plupart des chômeurs ont travaillé au service des armées, on peut se faire une idée des travaux divers qui peuvent les occuper.

Il y a là un grand devoir de l'Etat, devoir que l'Etat connaît et comprend. Tout est donc d'agir ; et de faire ce qu'on voudra, sauf de rester immobile.

Quant aux particuliers, quant aux citoyens de ce pays, qu'ils sachent qu'en engageant aujourd'hui un chômeur, quel qu'il soit, en donnant du travail à un homme qui en manque, ils rendent service à la cité.